



Commune de Chaudeyrac

CHAUDEYRAC - Commune

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800450-DE_2024_026-DE

A G E D I

Séance du 10 avril 2024

Membres en exercice : 9**Présents : 6****Votants: 6****Pour: 6****Contre: 0****Abstentions: 0**

dix avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Madame BONHOMME Isabelle

Représentés:

Excusés: Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur DENISET Marc

Absents: Monsieur MOURGUES Maxime

Secrétaire de séance: Monsieur GRAVIL Guy

Objet: Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE CHAUDEYRAC 2024 - DE_2024_026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE EAU DE CHAUDEYRAC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE CHAUDEYRAC pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 145 281,46 €

En dépenses à la somme de : 145 281,46 €

Article 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	36 047,24 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 500,00 €
014	Atténuations de produits	6 200,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
66	Charges financières	1
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	24 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement		83 747,24 €

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024
Date de réception de l'AR: 18/04/2024
048-214800450-DE_2024_026-DE
A G E D I

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	12 547,24 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	39 200,00 €
74	Subventions d'exploitation	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels	12 000,00 €
Total recettes d'investissement		83 747,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

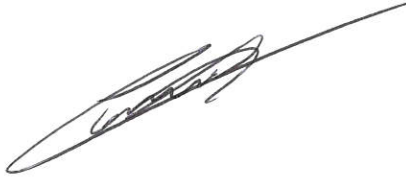
Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	54 534,22 €
901	MISES AUX NORMES CAPTAGES	7 000,00 €
Total dépenses d'investissement		61 534,22 €

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	25 100,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	36 434,22 €
Total recettes d'investissement		61 534,22 €

Pour extrait certifié conforme,
Mr GRAVIL Guy , secrétaire



Pour extrait certifié conforme,
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

